



HAL
open science

Tamouls Sri-Lankais en France

Marie Percot, Andréa Tribess, Gérard Robuchon

► **To cite this version:**

Marie Percot, Andréa Tribess, Gérard Robuchon. Tamouls Sri-Lankais en France. *Migrations études*, 1995, 59, pp.1-8. halshs-00006665v1

HAL Id: halshs-00006665

<https://shs.hal.science/halshs-00006665v1>

Submitted on 8 Jan 2010 (v1), last revised 13 Jan 2010 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MIGRATIONS

Etudes

SYNTHÈSE DE TRAVAUX SUR L'IMMIGRATION
ET LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN FRANCE

TAMOULS SRI-LANKAIS EN FRANCE

Cette étude, consacrée à l'émigration tamoule sri-lankaise en France, a été réalisée à la suite de l'appel d'offres 1994 de la Direction de la Population et des Migrations, par Mmes M. Percot (ethnologue) et A. Tribess (démographe), et M. G. Robuchon (diplômé de l'INALCO).

Elle s'ouvre sur une présentation des données historiques de la situation au pays, puis de l'installation des Tamouls en France et de leur origine sociale. Différents aspects de l'organisation de la vie de ces migrants en France sont ensuite abordés : réseaux professionnels, réseaux de services et de commerce, vie culturelle, associative et sociale.

Elle se termine sur les perspectives d'avenir : naturalisation et apparition d'une seconde génération.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

À la suite de l'Inde, Ceylan (qui devient Sri-Lanka en 1972) obtient son indépendance en 1948 sans qu'il y ait eu de réelle lutte identitaire. C'est en 1956 qu'apparaît le premier mouvement identitaire cinghalais, le Sri Lanka Freedom Party (SLFP) qui prône une "recinghalisation" de la classe politique. Son leader, devenu premier ministre, soutient un projet de loi instituant le cinghalais comme langue officielle unique et le bouddhisme comme religion d'état, sous prétexte que les Cinghalais représentent 80 % de la population. C'est à cette même époque que l'on peut faire remonter le conflit actuel entre le pouvoir, très largement cinghalais, et l'élite tamoule de Jaffna (la capitale tamoule, au Nord du pays).

Dans les années 1970, un mouvement cinghalais guévariste, le Janatha Vimukthi Permana (JVP), entre en insurrection¹. Parallèlement, en 1972, apparaît à Jaffna un groupuscule d'activistes tamouls, les Tigres de la Libération qui deviendront plus tard les Liberation Tigers of Tamil Ealam (LTTE) et le plus radical mouvement indépendantiste. Ce mouvement, qui prône ouvertement la guérilla, prendra vite le pas sur les traditionnels partis tamouls parlementaristes.

En 1979, à la suite d'un attentat imputé aux Tigres, le gouvernement promulgue la Loi de Prévention du Terrorisme. Dès lors le conflit ne cessera de s'amplifier. En 1983, après une embuscade des Tigres tuant treize militaires, les émeutes raciales ensanglantent l'île, et en particulier la capitale, Colombo. En 1987, le gouvernement lance une vaste offensive militaire (bombardements, blocus, déplacements de population) contre la péninsule de Jaffna, devenue bastion de la rébellion tamoule.

Le gouvernement indien intervient alors et impose une force d'interposition qui occupe le Nord tamoul jusqu'en 1990. Dans cette région, les mouvements rivaux de guérilla se sont multipliés et se livrent à une concurrence sanglante que l'armée indienne ne parviendra pas à contrôler. Après son départ, le gouvernement sri-lankais reprend l'offensive dans cette région et c'est le début d'une guerre de plus de quatre ans. Les forces armées bombardent, imposent un blocus sur l'électricité, le pétrole, les médicaments, le bois de combustion et un certain nombre de produits alimentaires : la guérilla n'en affermit que plus sa position et rallie de gré ou de force quasiment l'ensemble de la population, enrôlant

1. Le premier ministre d'alors (Mme Bandaranaike) le réprime durement avec l'appui d'une aide militaire internationale (le conflit qui a duré jusqu'à la fin des années 80, aurait fait plus de 20 000 morts dans la population cinghalaise).

les jeunes gens et parfois les enfants. A cause de la guerre, l'économie de la région tamoule du Nord s'effondre totalement ainsi que l'ensemble du système scolaire.

Par ailleurs, à Colombo la situation reste extrêmement tendue car les Tigres y perpétuent des actions violentes qui culminent avec l'assassinat du président Premadasa en 1993, de sorte qu'en réponse, les forces armées arrêtent un grand nombre de civils tamouls et procèdent à des rafles de grande envergure.

HISTORIQUE DE LA MIGRATION TAMOULE

Dès 1979 l'émigration sri-lankaise vers les pays occidentaux commence. Au début, elle concerne aussi bien les Cinghalais proches du JVP que les militants indépendantistes tamouls. Dans le milieu des années 80, ce ne sont pratiquement plus que des Tamouls qui arrivent, de plus en plus nombreux au fur et à mesure que s'accroissent la répression gouvernementale envers les civils et les luttes intestines entre mouvements de guérilla indépendantistes. Selon les estimations, les Tamouls seraient aujourd'hui autour de 35 000 en France. Les Cinghalais seraient environ 5 000.

La tradition de migration à Sri-Lanka remonte au siècle dernier lorsque les représentants de la bourgeoisie indigène prirent l'habitude de poursuivre leurs études dans la capitale britannique. Un certain nombre s'installèrent alors en Grande Bretagne.

Il faut pourtant attendre 1977 pour trouver une vague migratoire réellement importante et constituée par des milieux plus populaires : ce sont, à l'époque, les pays du Golfe qui recrutent massivement des travailleurs dans cette région du monde ; les candidats au départ sont nettement encouragés par le nouveau gouvernement libéral de Sri-Lanka.

Dans le même temps, les opposants ont fui le pays, mais ils n'ont pu se rendre dans les pays du Golfe puisque cette destination implique des démarches administratives officielles. Ils ont donc été par voie de terre jusqu'en Iran où ils travaillèrent pour des sociétés américaines ou comme employés de maison, toujours chez des Américains. Lorsqu'éclate la révolution khomeiniste, ils sont assimilés aux Américains et priés, parfois violemment, de quitter le pays. Ils poursui-

vent alors leur route par voie de terre pour rejoindre la Grande Bretagne.

Mais ce pays refoule à sa frontière maritime ces nouveaux émigrants : leur voyage s'arrête alors en France, où ils formeront le premier noyau de demandeurs d'asile sri-lankais².

Entre 1979 et 1983, les Sri-Lankais continuent d'arriver en France mais s'y trouvent dans une situation très précaire. Le conflit au pays n'a pas encore été vraiment reconnu par l'administration française et presque tous sont déboutés dans leur demande d'asile.

A la suite des violents événements de Colombo en 1983 et jusqu'en 1987, l'afflux de Tamouls redouble. Des femmes avec leurs enfants commencent à rejoindre des maris qui n'ont pas encore de réponse à leur demande d'asile (la procédure dure parfois jusqu'à quatre ans). C'est alors la période où dans toute l'Europe s'installe le débat sur les "réfugiés politiques/réfugiés économiques", et qu'en France, les associations, les organismes d'accueil ou la presse s'interrogent sur la gravité réelle de la situation des Tamouls à Sri-Lanka autant que sur la précarité de leur condition de vie sur le territoire français.

A partir de 1988, la reconnaissance du statut de réfugié aux Tamouls devient quasiment systématique. Fin 1991, l'OFPPA régularise même sous ce statut tous les dossiers en attente. Quant aux "déboutés" (rejetés du droit d'asile), ils ont pu le plus souvent bénéficier de plusieurs autres mesures de régularisation avec un statut de travailleur immigré. Ces deux dernières années, la politique de l'OFPPA a changé et, de nouveau, les demandeurs d'asile tamouls se voient déboutés de leurs demandes. Le nombre de demandeurs a déjà nettement baissé, et parmi ceux qui arrivent, on compte désormais autant de femmes que d'hommes.

La situation au pays étant toujours aussi difficile, le temps d'exil se prolonge. Peu à peu, les célibataires se marient, le regroupement familial s'opère. Alors que la population tamoule du début des années 80 était quasiment exclusivement masculine, on trouve aujourd'hui plus de 39 % de femmes.

Origine sociale des Tamouls en France et niveau d'éducation

Les caractéristiques constitutives du profil des Tamouls venus en France ces quinze dernières années laissent apparaître une assez grande uniformité. Le plus grand nombre est origi-

naire de la péninsule de Jaffna et appartient à la petite bourgeoisie terrienne. Propriétaires d'un capital en terres qu'ils exploitent rarement eux-mêmes, ils occupent souvent, parallèlement, des emplois dans l'enseignement, l'administration, le commerce ou ont des professions libérales. Ils appartiennent majoritairement à la caste des *Vellalar*, qui sans être la caste supérieure à Sri-Lanka, est néanmoins la caste dominante³. Traditionnellement, les *Vellalar* étaient bilingues tamoul-anglais et possédaient un niveau scolaire souvent équivalent au bac⁴. Toutefois, en raison de la guerre qui sévit depuis bientôt quinze ans au pays d'origine, on observe un effondrement du niveau de formation : la maîtrise de l'anglais a quasiment disparu au profit d'un strict monolinguisme et de moins en moins de jeunes possèdent un diplôme. Pour les mêmes raisons, beaucoup de jeunes jusqu'à parfois trente ans n'ont jamais travaillé et n'ont donc aucune expérience professionnelle.

On retrouve également parmi les Tamouls en France, des représentants de basses castes voire d'Intouchables, souvent catholiques, à la différence des *Vellalar*, hindous. Ils viennent généralement de villages de pêcheurs où, mise à part cette activité, ils sont souvent patrons de petites entreprises, à la limite de l'artisanat. Il faut signaler néanmoins que le "passage" vers un pays occidental coûte environ 40 000 FF, soit l'équivalent, là-bas, d'un pavillon dans un quartier résidentiel : ce ne sont donc pas des "pauvres" qui émigrent.

ORGANISATION DE LA VIE DES TAMOULS EN FRANCE

Répartition géographique et organisation domestique

L'immense majorité des Tamouls en France vit dans la région parisienne. On observe aussi de petites communautés tamoules dans plusieurs villes

2. Les Tamouls s'arrêteront aussi dans d'autres pays d'Europe, en particulier la Suisse et l'Allemagne.

3. La caste supérieure est représentée par les Brahmanes. La caste "dominante" est celle qui détient le pouvoir économique ou politique, quelle que soit sa place théorique dans l'échelle des castes.

4. Le Bac sri-lankais est toutefois d'un niveau plus faible que le Bac français. Il faut noter, par ailleurs que le Sri-Lanka est le pays le plus alphabétisé, et de loin, d'Asie du Sud (90 % de taux d'alphabétisation).

de provinces (Lyon, Nice, Strasbourg) que les statistiques toutefois ne font pas apparaître.

Les premiers arrivés ont souvent trouvé à se loger, par l'intermédiaire d'associations caritatives, dans des chambres de bonnes du XVI^{ème} et du XV^{ème} arrondissement ou encore dans des chambres d'hôtels meublés des quartiers Est de Paris. C'est seulement quand leur statut est devenu moins précaire (et en particulier, quand ils ont pu produire des fiches de paie) qu'ils ont commencé à louer des chambres ou des studios à leur nom et cela toujours dans les quartiers les moins chers (XI^{ème}, XVIII^{ème}, XIV^{ème} avant la rénovation).

Plusieurs célibataires partagent alors ce type de logement dont le mobilier se réduit au strict minimum (matelas, étagères, matériel nécessaire à la cuisine), même si le confort s'est nettement accru au fil des années. La préparation de la cuisine comme l'approvisionnement, est habituellement collective, et se fait à tour de rôle : chaque homme a son jour. Le budget correspondant à la part de location et aux dépenses de nourriture est consigné sur un carnet.

Mais, depuis ces dix dernières années, le mode d'habitat s'est peu à peu recomposé autour du modèle familial, à savoir un couple et ses enfants. On observe même qu'un certain nombre de Tamouls ont accédé à la propriété (surtout à Garges-Sarcelles ou en lointaine banlieue). Dans ce cas, la plupart du temps, on loge les frères célibataires qui sont ici, ou on sous-loue une pièce de l'appartement à quelques célibataires (cousins, connaissances au pays) afin d'aider à payer les échéances. Quasiment aucun Tamoul n'habite seul : faute de moyens bien sûr, mais aussi parce que les habitudes culturelles font redouter la solitude. En effet, à Sri-Lanka, le modèle d'habitation est la famille élargie : les parents, au moins un fils marié et sa famille, les frères et sœurs célibataires ainsi que les ascendants veufs ou veuves (grands-parents, oncles ou tantes).

Le statut professionnel et les domaines d'activités

En raison de leur origine sociale et de leur formation, les Tamouls ont jusqu'à présent peu d'aptitude aux métiers manuels. Comme, par ailleurs, ils ne maîtrisent pas non plus le français, ils en sont réduits à occuper des emplois peu qualifiés. Ils ont toutefois réussi à s'implanter dans trois créneaux professionnels qui constituent désormais des quasi

monopoles tamouls : la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres, le nettoyage industriel de bureaux ou grandes surfaces, et enfin la plongée dans les restaurants orientaux ou les cafés-brasseries.

L'un des grands avantages de ces niches d'emploi, pour ceux qui arrivent, est qu'elles permettent de travailler sans parler du tout le français (les contremaîtres étant souvent eux-mêmes tamouls). Vivant et travaillant en milieu tamoul uniquement, beaucoup continuent à faire l'économie de l'apprentissage de la langue, même après des années de présence en France.

Ce type d'emplois est, a priori, particulièrement dévalorisant pour ceux qui proviennent de la classe moyenne sri-lankaise du fait qu'ils restent très attachés à la symbolique du statut social. Ces travaux sont, au pays, en effet réservés aux très basses castes ou aux Intouchables. La situation professionnelle en France est donc ressentie comme un très net déclassement.

Les différentes régularisations de leur statut qui reposaient, dans les années 1981, 1987 et 1991, sur la production d'une promesse d'embauche, ont créé un esprit de "course à la fiche de paie" qui ne s'est pas démenti. En effet, l'embauche pour devenir de la main-d'œuvre clandestine qui représentait un avantage lorsque le statut ne permettait pas officiellement de travailler n'est plus désormais intéressante, de sorte que les Tamouls insistent autant que faire se peut, pour être déclarés, et refusent même parfois les emplois qui ne le sont pas.

D'autre part, on observe de temps à autre des "échappées individuelles" hors des trois créneaux cités. Cela relève généralement d'un choix délibéré de travailler et vivre en milieu français et passe par la rapide maîtrise de la langue. Quel que soit l'emploi occupé (magasinier, livreur...), le fait de travailler en milieu francophone est alors ressenti comme un démarrage afin de devenir plus compétitif sur le marché national du travail, et un premier pas vers l'ascension du statut professionnel.

L'importance de la maîtrise de la langue française semble d'ailleurs prendre une actualité nouvelle, si l'on en juge par la recrudescence de demandes de cours de la part même de personnes arrivées depuis plusieurs années. Peut-être est-elle d'abord le signe d'une saturation dans les créneaux professionnels occupés jusqu'à présent par les Tamouls.

Les commerces et la consommation

L'ouverture d'un commerce est considérée par les Tamouls en France, comme une véritable réussite professionnelle. La première boutique tamoule à Paris s'est ouverte en 1982 : il y en a une centaine aujourd'hui sans compter quelques dizaines de "restaurants indiens" désormais majoritairement tenus par des Tamouls.

Ce sont essentiellement des épicerie qui vendent tous les ingrédients nécessaires à la cuisine traditionnelle, important l'essentiel de la marchandise dont les fruits et légumes, de Sri-Lanka ou d'autres pays d'Asie. On trouve aussi dans ces magasins, la presse tamoule éditée en France ou au pays et les ingrédients nécessaires à la pratique du culte hindou. Il existe par ailleurs de nombreux magasins de vidéo, de vêtements ou de bibelots, mais aussi des artisans (coiffeurs, bijoutiers, imprimeurs). Plus récemment, un nouveau type de commerce est apparu : il s'agit d'agences de voyage qui proposent à leurs compatriotes, des billets d'avion pour les pays de la région d'origine (Sri-Lanka, Inde, Malaisie, Singapour...).

A l'exception des restaurants, il s'agit d'un commerce purement intracommunautaire. Si les épiciers, par exemple, ne refusent évidemment pas la clientèle de proximité, ils ne vont pas cependant jusqu'à saisir le créneau du "dépannage" en ouvrant tard le soir ou les jours fériés comme le font les Maghrébins. Et même s'ils diversifient un peu la marchandise proposée, les rayons consacrés aux produits locaux sont plus que réduits.

Les magasins tamouls sont, pour l'essentiel, concentrés dans trois zones : le haut du Faubourg-St-Denis, le passage Brady dans le X^{ème} arrondissement et aux alentours du métro Marcadet-Poissonnière. Affichant sous le regard de la société d'accueil des repères visuels propres à la communauté tamoule, les magasins participent largement à la reconnaissance et à l'entretien de l'identité de cette communauté. Ils ont en particulier permis de retrouver les pratiques de la cuisine traditionnelle, alors que les premiers arrivés devaient se contenter de préparations culinaires approximatives à base de produits parfois inconnus au pays. Ils sont aussi des hauts lieux de sociabilité, que ce soit dans les boutiques même ou sur les trottoirs avoisinants.

Du service à la prestation de service

En marge des commerces, toute une catégorie de professionnels est

apparue : il s'agit des intermédiaires linguistiques. C'est l'exemple le plus flagrant d'un très net glissement qui s'est opéré dans la communauté tamoule, du service proche de la solidarité des débuts à la prestation de service avec ses professionnels.

"Rendre service" est tout d'abord chez les Tamouls comme "*rendre une visite*" : un donné pour un rendu, don et contre-don, généralement avec surenchère de rigueur... Cela consiste à recevoir un hôte avec les marques de respect et le rituel voulu : verre de thé au lait et salutations d'usage. C'est aussi visiter une accouchée et lui apporter de l'ail grillé selon la tradition. Ou encore apporter riz et curry à celui qui est à l'hôpital. Après cela, le cas échéant, peuvent s'engager des discussions sur des engagements plus importants (prêt d'argent, participation à une tontine, demande d'hébergement d'un frère...).

L'habitude du recours à ce niveau de service relève à Sri-Lanka de la notion de solidarité familiale obligée mais aussi d'échanges entre personnes et groupes sociaux selon les règles issues du système de castes : les services définissent les relations hiérarchiques entre les castes (du brahmane, officiant, jusqu'au coiffeur et au blanchisseur) et, à l'intérieur d'une même caste, entre membres de la famille (rôle des frères dans la constitution des dots des soeurs et choix de leurs époux, prise en charge des parents âgés par les enfants, responsabilité morale des aînés sur les cadets...). Dans sa plus large expression, le service est un jeu codifié d'interdépendance sur le plan des activités professionnelles aussi bien que courantes, monnayées ou non.

Ainsi au départ, à Paris, celui qui a appris le français, par hasard ou par goût, est-il sollicité pour toute démarche qui nécessite l'utilisation de cette langue de façon écrite ou orale. En retour, on lui offre un repas, un hébergement ou encore une recommandation pour un travail. C'est dans un deuxième temps que ces mêmes personnes en sont venues à se spécialiser dans l'accompagnement de leurs compatriotes, quitte à ne plus avoir de temps à soi pour chercher du travail, et à répondre finalement à ces demandes de services contre financement. Peu à peu, même ceux qui se débrouillent en français ont recours à leurs services pour accomplir les démarches administratives d'un frère ou d'un cousin nouveau venu : au lieu de lui consacrer du temps, on lui consacre désormais une partie de son budget. Cela entraîne un système de

redevabilité encore plus franc du service rendu, son prix étant consigné comme dette sur un carnet.

Après une phase de travail au noir, cette classe d'intermédiaires linguistiques finit par être à l'origine de petites sociétés de traductions et d'interprétariat arborant un numéro de Siret et ayant pignon sur rue. Au prestige de la connaissance du français et du travail intellectuel, s'ajoute envers eux et aux yeux de la communauté tamoule, le prestige des commerçants, commerçants discrets toutefois, puisqu'ils ne se présentent pas en tant que tels aux interlocuteurs français qui bien souvent y voient encore le signe de la solidarité communautaire.

Une autre catégorie de prestataires de service est apparue plus récemment : celle des intermédiaires tamouls en lien avec des agences françaises, pour l'acquisition de biens immobiliers.



VIE SOCIALE ET VIE FAMILIALE

Appartenance et pratiques religieuses

La majorité des Tamouls présents en France est de religion hindoue. N'ayant pas à leur arrivée de lieux de culte spécifiques, ils ont pendant plusieurs années utilisé des lieux de culte catholiques, en particulier le Sacré-Coeur et la chapelle de la rue du Bac. À défaut de statues de leurs dieux, ils ont pratiqué approximativement les rites traditionnels autour des statues de saints sans que cet accommodement semble avoir été ressenti comme particulièrement gênant. Néanmoins, après quelques années et grâce au concours financier des commerçants les plus prospères, des salles ont été aménagées en temple. On en trouve quatre ou cinq à Paris et banlieue. Même si les salles n'ont pas été construites à cet effet, on y retrouve le décor habituel aux temples : statues surmontées de dais et dorures sur les murs.

Le plus important de ces temples se trouve à Pantin. Des cérémonies y ont lieu tous les soirs, les plus importantes étant celles du vendredi (jour sacré de l'hindouisme). Les officiants se doivent théoriquement d'être de la caste des Brahmanes, mais en raison de leur faible nombre - à Sri-Lanka comme en France -, il est admis que l'officiant appartienne à une autre caste, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'une basse caste. C'est,

par contre, toujours un Brahmane qui officie à l'occasion des mariages. Lors d'un décès, ce sont les proches parents du défunt qui mènent la cérémonie, qui a lieu au columbarium ou au funérarium au moment de la crémation.

Des cérémonies religieuses accompagnent divers autres événements, que les Tamouls pratiquent aussi en France. Elles ont lieu en particulier à la puberté d'une jeune fille, pour les "relevailles" d'une accouchée, ou encore pour la levée progressive d'un deuil.

Une autre partie des Tamouls en France est de confession catholique. Ces derniers apparaissent d'ailleurs ici, en proportion, supérieure à celle qui est la leur au pays. Même si ces catholiques fréquentent un peu la paroisse de leur quartier, ils se retrouvent plus volontiers dans trois lieux d'accueil : le siège des Missions Étrangères de Paris, celui du Service Interdiocésain pour les Travailleurs Immigrés, et celui des Filles de la Charité. Par ailleurs, une messe en tamoul est régulièrement célébrée en l'église St-Joseph-des-Nations qui rassemble alors de nombreux catholiques sri-lankais.

Une petite minorité de Tamouls est musulmane. Pour sa pratique religieuse, elle utilise les mosquées ou salles de prière du quartier, à savoir essentiellement celle de Belleville ou de Barbès. On notera toutefois que les Tamouls musulmans n'entretiennent quasiment aucune relation avec leurs coreligionnaires maghrébins ou africains.

Enfin, la pratique largement répandue des pèlerinages réunit toutes les confessions. On retrouve en cela une tradition du pays. Le pèlerinage répond à une double fonction : motivation religieuse bien sûr, mais aussi prétexte au voyage. C'est d'ailleurs la seule occasion, en dehors des visites rendues à des parents ou amis habitant la province ou l'Allemagne, de partir un peu à la découverte du territoire français. Quatre lieux en France ont été reconnus par les Tamouls comme lieux de pèlerinage : Lourdes (déjà connue à Sri-Lanka), Chartres, Lisieux et le Mont-St-Michel. Les deux premiers sont les plus fréquentés. Un pèlerinage à Lourdes sera bien souvent l'occasion d'un détour par la côte basque et par Andorre. Quant à Chartres, le pèlerinage tamoul y est désormais institué en tant que tel : en juin 1994, 5 000 Tamouls de toutes confessions ont assisté à une messe désormais dite dans leur langue. L'organisation de ce pèlerinage est assurée par les asso-

ciations culturelles ou religieuses, et sponsorisée par les commerçants.

Vie associative et culturelle

Des associations éducatives fondées par des Tamouls proposent des cours de langue française assurés par des Tamouls qui ont appris le français sur le tas. Ces cours fonctionnent le week-end, à la différence des cours donnés par les associations françaises, répondant ainsi à la demande de ceux, nombreux, qui travaillent le soir. On y propose désormais divers autres cours : informatique, anglais, comptabilité, préparation au permis de conduire, soutien scolaire. Les limites de ces activités viennent de ce qu'elles se font entre Tamouls, non professionnels, et relèvent parfois davantage d'un club où l'on se sent bien que d'un réel centre d'apprentissage.

Des associations sportives se sont constituées autour de la pratique du cricket, sport national sri-lankais. Des compétitions sont régulièrement organisées, aboutissant à une "finale tamoule de Paris". Ces compétitions de cricket sont l'une des rares occasions (avec l'approvisionnement dans les magasins) pour les Tamouls de croiser ou de fréquenter les autres représentants de l'Asie du Sud à Paris (Pakistanais surtout).

Des associations culturelles organisent des activités artistiques diverses telles que des représentations de *Bharatha Nathyam* (danse traditionnelle d'Inde du Sud) ou de musique carnatique (musique traditionnelle savante de l'Inde du Sud). Des salles comme le théâtre du Ranefagh, sont louées à cette occasion. Des vedettes tamoules indiennes du cinéma ou de la chanson populaire sont régulièrement invitées à l'Eldorado, au Trianon ou à la Cigale, ce qui constitue un grand événement dans la communauté.

Dans les années 80, trois à quatre salles de cinéma parisiennes programmaient des films indiens, en langue hindi et sous-titrés en arabe, à destination principalement d'un public maghrébin. Les Tamouls les fréquentaient aussi beaucoup. Ces salles ont fermé désormais, sans doute en raison de la concurrence du magnétoscope ; depuis, les associations culturelles organisent dans quelques cinémas des projections privées de films tamouls indiens.

En matière de loisirs, il faut souligner l'importance de la vidéo qui est présente dans pratiquement tous les intérieurs et se regarde quotidiennement de façon collective, au détriment de la télévision française : on y

passé des films de fiction, des films réalisés par la famille (mariage, fêtes...) ou encore des films sur la situation au pays réalisés par les services de propagande des mouvements de guérilla.

On soulignera, enfin, une particularité de la communauté tamoule en France : l'existence d'une presse à la fois rédigée et éditée à Paris. Depuis quinze ans, de nombreux petits *fanzines* d'opinion politique, culturel ou de divertissement ont paru de façon plus ou moins régulière. Ils ont fait place aujourd'hui à trois hebdomadaires qui conjuguent nouvelles du pays, nouvelles de la diaspora et nouvelles du monde, dont celles concernant le pays d'accueil. Ils jouent aussi un rôle dans la diffusion des informations concernant les mesures ou démarches administratives. Ces journaux sont en vente dans les magasins tamouls.

Le mariage

Étant donné la très grande proportion de jeunes gens célibataires que compte la population tamoule en France, le mariage est vite devenu une question de premier plan.

Le mariage tamoul traditionnel à Sri-Lanka se fait de préférence entre cousins croisés : un fils sera marié à la fille de son oncle maternel. Ce schéma sert de modèle de référence car il n'y a jamais assez de cousines germaines pour marier ainsi tous les fils d'une famille. En règle générale, c'est surtout le fils aîné qui est marié de cette manière. Cependant l'essentiel des mariages est arrangé entre deux familles qui décident de s'unir, parfois même longtemps à l'avance. Sont pris en compte pour le choix des conjoints, la caste, la dot, ou encore l'horoscope.

Il existe aussi ce qui est communément appelé en tamoul un "mariage d'amour" qui correspond soit à un mariage par choix réciproque des époux, parfois contre l'avis de la famille, soit à un mariage arrangé par les familles mais dans lequel le futur époux renonce à toute dot. Le "mariage d'amour" tend à s'étendre à Sri-Lanka, particulièrement en milieu urbain, mais reste très minoritaire. L'âge normal au mariage n'est pas particulièrement précoce (entre 24 et 28 ans pour les garçons : quelques années de moins pour les filles) et il est encore retardé en situation de migration.

La tradition veut que la jeune femme habite dans la famille de son mari, ce qui reste le cas quand le mari part seul à l'étranger. Elle se

doit d'arriver vierge au mariage. Ce principe est parfois bousculé pour les "mariages d'amour", ce qui d'ailleurs, justifie certains mariages (pour ne pas abandonner une jeune fille que l'on a déflorée et qui aurait du mal à se remarier - ou en proposant une augmentation de la dot qui semble dans la réalité pouvoir pallier le "deshonneur").

Si le père n'est plus vivant ou plus en mesure de travailler, c'est le fils aîné qui a la charge de constituer la dot de ses soeurs cadettes. La dot est donc versée par la famille de la femme à celle de l'époux ; elle peut être composée d'une somme d'argent ou, plus souvent, de terres ou autres biens mobiliers, en partie de bijoux et de plus en plus souvent de biens de consommation (gros électro-ménager, Hi-Fi, scooter...). Son importance relève le prestige de la famille qui la propose et peut autoriser un "beau mariage" : la tendance est à l'hypergamie, toujours toutefois au sein de la même caste. Différents critères sont pris en compte dans l'évaluation de la dot : le physique de la jeune fille, son niveau d'éducation et éventuellement sa formation professionnelle, son salaire, si elle travaille, car il revient à la belle-famille. De la même manière, un bon parti se juge au statut social de la famille de l'époux (et à sa richesse), au métier qu'il exerce et aux aides qu'il pourrait apporter à la famille de sa femme (il peut être bon, par exemple, d'avoir un gendre bien placé dans l'administration).

En ce qui concerne les migrants, le mariage pose des difficultés particulières : un réfugié statutaire peut, sur la base d'un titre de voyage valant passeport et qui est délivré par son pays de tutelle, voyager librement à l'exception du pays de sa nationalité d'origine et à l'encontre duquel il avait demandé l'asile. En conséquence, les réfugiés célibataires ne peuvent retourner dans leur pays pour contracter mariage avec une jeune fille de leur origine. Un problème qui se pose à beaucoup puisqu'il y a peu de jeunes filles tamoules qui soient elles-mêmes exilées, et bien entendu, lorsque ces jeunes réfugiés ne recourent pas au mariage mixte, c'est-à-dire avec une personne de nationalité française, ou étrangère d'une autre origine mais statutaire de quelque autre manière en France.

Tel paraît être le cas général et actuel des Tamouls sri-lankais : l'envie de l'Occident ne va pas jusqu'à faire le pas du mariage mixte ; la guerre au pays et l'exil en Occident provoquent un certain souci d'affirmation identitaire, qui a sans aucun

doute favorisé la structuration de la communauté tamoule sri-lankaise avec ses activités culturelles traditionnelles, sa presse, ou encore ses commerces. Mais aussi, et c'est la contrepartie, la communauté se fait beaucoup plus regardante sur le respect des traditions, dont celles relatives au mariage, qu'elle ne le faisait quand elle se trouvait encore à l'état embryonnaire. On remarquera cependant que même au début des années 80, les mariages mixtes ont été rares : il s'agissait le plus souvent de mariages avec des femmes connaissant le Sri-Lanka et ayant un goût particulier pour cette région du monde. Plus fréquemment, de jeunes tamouls avaient une "petite amie" française ou d'une autre nationalité, sans que ne soit sérieusement envisagé un avenir commun.

Ne pouvant retourner chez eux ou faire venir en France une jeune femme qu'ils n'ont pas encore épousée, les réfugiés doivent trouver d'autres solutions. Durant plusieurs années, le mariage était célébré en Inde, suffisamment proche de Sri-Lanka pour que les parents puissent accompagner la future épouse sans trop de frais. Mais, depuis l'assassinat de Rajiv Gandhi, imputé aux Tigres tamouls, les visas sont quasi impossibles à obtenir pour ce pays. Les circuits se sont donc singulièrement complexifiés : c'est désormais à Singapour ou en Malaisie que se fait le mariage civil.

Quant au mariage rituel, celui qui permet la consommation effective du mariage, il se fera plus tard après que les époux eurent pu se rejoindre. A l'inverse, certains couples, faute d'un statut reconnu (lorsque par exemple, l'OFPPA n'a pas encore statué sur le cas de l'un ou de l'autre), célébreront le mariage rituel, vivant en concubinage aux yeux de la loi française.

Si on ne tarde pas ensuite à faire des enfants, on pratique toutefois un assez strict contrôle des naissances. C'est déjà le cas au pays où le taux de natalité est assez faible, particulièrement pour un pays asiatique (de l'ordre de 2,5 par femme). Contraception et recours à l'IVG sont relativement entrés dans les mœurs au pays même - où les campagnes du planning familial ont été très importantes depuis plus de trente ans -, même s'il existe parfois des réticences envers la pilule (soupçonnée par certains de provoquer une impuissance masculine). Le nombre idéal d'enfants est de deux, un garçon et une fille : pour peu que le premier enfant soit un garçon, on envisage même parfois de s'en tenir là.

Comme sur tout le continent sud-asiatique, l'éducation est très valorisée (elle est en théorie le propre des hautes castes). On attache donc une grande importance à l'école, même si la méconnaissance du français entraîne de grandes difficultés à suivre les enfants dans leur scolarité et même si la maîtrise de celui-ci par les enfants ne manque pas de facilement complexer des parents qui auront alors tendance à survaloriser leur propre culture.



PERSPECTIVES

Les relations inter-ethniques

N'ayant pratiquement aucune connaissance de la France et ne possédant pas la langue, les Tamouls entretiennent peu de relations avec les Français hors des situations obligées de contact.

Le prestige de la France à leurs yeux a grandi depuis l'arrivée des tout premiers (au Sri-Lanka, le pays symbole de la culture occidentale est la Grande-Bretagne ; celui de la modernité, les Etats-Unis). Mais, peut-être plus à la faveur d'une installation moins précaire et plus confortable au fur et à mesure que la communauté s'organise, qu'en raison d'une connaissance réelle de la culture française et de ses traditions.

Venant à l'origine d'une région quasiment mono-ethnique (la péninsule du Jaffna), ils ne manquent pas d'être étonnés et même déstabilisés par le cosmopolitisme parisien. Encore très marqués par leur statut social relativement élevé au pays et leur parcours de "réfugiés", ils se refusent encore à endosser celui de "travailleur immigré", auquel ils assimilent pauvreté et manque d'éducation (scolaire).

On remarque une exception à cet ostracisme envers les "étrangers", il s'agit des marabouts africains dont le pouvoir est valorisé, et auxquels les Tamouls ont suffisamment recours pour que ceux-ci prennent la peine de passer régulièrement des annonces publicitaires dans la presse tamoule.

La naturalisation

Pour beaucoup la naturalisation est motivée par le fait de voir s'éloigner toute idée de retour, d'autant plus que le Sri-Lanka ne reconnaît pas la double nationalité. La guerre a suffisamment bouleversé les données pour que certains ne se reconnaissent plus dans les partis au pouvoir,

qu'il s'agisse du gouvernement ou de la guérilla. Beaucoup, par ailleurs, ont perdu là-bas tous leurs biens ou même tous leurs proches.

Dans la majorité des cas, et de façon très pragmatique, la naturalisation est d'abord l'acquisition d'un titre de séjour de plein droit, tout à la fois un statut correspondant à la réhabilitation attendue par eux (surtout pour ceux qui n'ont obtenu que le statut d'immigré) et une meilleure garantie de séjour que la carte de dix ans, pourtant automatiquement renouvelable. Pour les Tamouls de basse caste ou Intouchables, c'est, plus radicalement, un moyen de rompre avec un système où ils sont dévalorisés au sein même de leurs compatriotes résidant en France.

Cependant rares sont ceux, même naturalisés, qui ne gardent pas l'idée d'aller au moins "terminer leur vieillesse au pays". Mais alors que les naturalisés sont le plus souvent des hommes et des femmes mariés ayant déjà fondé, en France, une famille, ils n'envisagent déjà souvent plus que leurs enfants rentrent avec eux. Comme si pour ces derniers la page était tournée.

Une deuxième génération

Trois catégories de jeunes commencent à ébaucher une deuxième génération tamoule sri-lankaise en France, entendue ici comme la génération commençant à bénéficier de l'école française et à pratiquer un réel bilinguisme français-tamoul.

Ce sont d'abord ceux qui sont arrivés mineurs et isolés en France, c'est-à-dire sans leurs parents, mais qui sont accueillis par un autre membre de la famille (un frère ou un cousin) ou par un ami de la famille qui assure la tutelle. Il s'agit souvent de jeunes, de huit à seize ans, pour lesquels les parents craignent les conséquences de la guerre. Les adolescents, entre 14 et 18 ans, entrent dans le cadre de plans de formation de jeunes, mais l'admission dans un centre reste aléatoire, du fait de la durée de l'attente administrative. Pour eux, l'adaptation est difficile, d'autant qu'ils sont parfois tentés de se lancer directement sur le marché du travail afin d'aider la famille restée au pays.

Il y a ensuite ceux qui sont nés à Sri-Lanka et sont arrivés mineurs en France avec leurs parents : entre six et quatorze ans, ils ont souvent eu une scolarité très restreinte à Sri-Lanka du fait de l'état de guerre. En France, ils prennent l'école en cours de route et sont placés d'abord dans les classes spécialisées pour élèves non francophones, puis rejoignent au mieux les

classes ordinaires une ou plusieurs années plus tard. Cependant ils sont rapidement et souvent parfaitement francophones, au moins à l'oral.

Enfin, il y a ceux qui sont nés en France : ils n'ont pas encore achevé leur scolarité... Ils suivent a priori l'itinéraire des enfants d'immigrants. C'est à leur niveau que commence à se poser la question du bilinguisme familial. Car les enfants fréquentant l'école, même s'ils ont eu le tamoul comme langue maternelle, tendent à marquer un certain détachement par rapport à cette dernière : même s'ils parlent, voire couramment, leur langue à la maison, souvent ils n'en connaissent pas l'écrit. Très classiquement, un écart culturel entre les deux générations commence à se manifester à partir du moment où les enfants et adolescents intègrent des goûts et des valeurs qui les rapprochent des jeunes, français ou immigrés, de leur âge, et s'écartent sur ce point de leurs parents : ce sont ces jeunes tamouls qui, en français, émettent des critiques sur les coutumes (la dot, le mariage arrangé...) et se rient ouvertement des chansons ou des films appréciés par leurs parents.

On peut imaginer que les relations risquent d'être d'autant plus difficiles que les parents ont tendance à survaloriser leur propre culture et qu'ils sont eux-mêmes originaires de familles qui étaient, ou se voulaient, cultivées. La scolarisation des enfants n'apparaît donc pas comme une réelle promotion, pas plus que ne le serait leur orientation vers des carrières techniques, par exemple.

CONCLUSION

L'existence d'une communauté tamoule sri-lankaise en France, aussi structurée qu'aujourd'hui, est avant tout la réponse à un risque de perte des rapports identitaires, que renforce la situation de guerre au pays ainsi que la propagande de la guérilla. Mais la communauté, avant même de fonctionner sur ces motivations (défense de la langue, de la culture, des valeurs), fonctionne d'abord pour des raisons matérielles : dettes contractées au pays pour fuir, ou encore non connaissance de la langue française à l'arrivée qui oblige à recourir aux services d'intermédiaires linguistiques, recherche de travail, d'un hébergement ou d'un logement, autant de démarches facilitées par des compatriotes quand on

arrive en pays inconnu. En retour, des obligations envers ceux qui sont intervenus pour une raison ou une autre sont de règle : on est plus forcément dès lors, dans le registre de la "solidarité" dans son acception courante. Ce qu'atteste la réaction, parfois violente, de ceux qui ont choisi de couper les ponts avec la communauté. Celle-ci facilite sans doute la vie quotidienne, mais peut aussi peser d'un poids assez lourd.

Ainsi quand les Tamouls reprennent à leur compte l'idée de la France *pays de liberté*, il faut comprendre plutôt qu'elle est *le pays des droits de l'homme*, un endroit où l'on est d'abord considéré en tant qu'individu avant d'envisager l'appartenance à un groupe précis. Ce qu'ont d'ailleurs saisi au vol les Intouchables qui ont vite choisi la nationalité française. Il faut noter aussi que l'installation fait suite à une remise en cause des structures sociales les plus contraignantes de la société traditionnelle tamoule et sri-lankaise : du système des castes, de la dot, de la corruption et du clientélisme, y compris de la part des mouvements dits de libération. Il s'agit d'autant de points que la guérilla ne fait qu'exacerber ; par ailleurs, la libération féminine doit, selon les slogans de la guérilla indépendantiste, passer par les armes, c'est-à-dire par la mort, pour aboutir au culte de la jeune femme vierge morte au combat ; la dot est abolie par la guérilla et se trouve remplacée par un impôt révolutionnaire sur les mariages... Même si l'on critique ces pratiques ou ces discours, ils n'en ont pas moins ébranlé la tradition, ce qui est loin d'être le cas pour l'ensemble des Sud-asiatiques émigrés à l'étranger : il y a sûrement, par conséquent, une spécificité des Tamouls installés en France et en Allemagne.

Leur projet explicite a longtemps tenu en une même phrase : *"L'année prochaine, la guerre sera bien finie, et je retournerai à Sri-Lanka"* (les plus attachés à la cause de la libération disant "Tamil Eelam" au lieu de "Sri-Lanka"). Mais depuis maintenant quinze ans, peu d'entre eux sont retournés. Les quelques rares personnes qui sont rentrées l'ont fait soit parce qu'elles ont été expulsées, soit parce qu'elles ont cru aux accords de paix rapidement annoncés en 1987 ou en 1990, à l'occasion desquels plusieurs associations nationales ou internationales proposaient des aides au retour.

L'aggravation de la situation au pays n'a pas franchement incité, ces derniers temps, ceux qui sont restés à recevoir de nouveaux compatriotes.

De fait les nouveaux venus tamouls sont désormais ressentis comme un poids de plus en plus lourd pour leurs parents ou leurs répondants en France. Tout d'abord la prise en charge coûte cher⁵ d'autant qu'elle risque de remettre en cause le niveau de vie acquis ou espéré. C'est peut-être en grande partie à cette réticence de ceux qui sont déjà en France, plutôt qu'aux mesures renforcées des contrôles administratifs qu'il faut attribuer le très net ralentissement de l'arrivée de réfugiés tamouls.

Parmi ceux qui arrivent encore, certains n'ont pas réussi à trouver le moindre répondant. On les retrouve au foyer de Nanterre ou pleinement à charge de différentes associations d'entraide ou caritatives, ce qui est un phénomène nouveau dans la population tamoule (seuls les tout premiers arrivants, cinghalais et tamouls, chassés brutalement d'Iran en 1979, avaient vécu un temps l'expérience). On note même aujourd'hui la présence de Tamouls SDF, en voie de clochardisation. On remarque à cette occasion une plus grande insouciance des autres Tamouls envers l'image qu'ils donnent d'eux en France : en d'autres temps, la honte aurait été grande que l'on puisse voir des "clochards tamouls".

Quoiqu'il en soit, en place de la réelle et bien gratuite solidarité des tout premiers temps, s'est installée une relative indifférence envers le sort de certains compatriotes. On peut dès lors imaginer que la structuration très communautaire, voire relativement fermée, de la population ne soit qu'un épisode dans l'histoire de son installation en France. Tout dépendra sans doute de ce qui l'emportera entre le fort réflexe identitaire qu'a généré le conflit sri-lankais d'une part et, d'autre part, la remise en cause des traditions en même temps qu'une plus grande aisance de la "pratique" de la France. Une promotion professionnelle hors des niches d'emploi décrites et qui représentent classiquement le type de travail qu'occupent des migrants à leur arrivée, la maîtrise - ou au moins une meilleure connaissance - du français, la régularisation ferme et définitive du statut par la naturalisation en particulier... sont autant d'éléments qui peuvent faire pencher la balance vers une plus grande autonomie vis-à-vis de la communauté ou en diminuer l'importance dans la vie quotidienne.

5. frais d'hébergement, d'entretien, le temps de leur trouver un travail, frais de traductions des documents et dossiers, ou encore honoraires d'un avocat pour se présenter devant la commission des Recours...

BIBLIOGRAPHIE

- ALOYSIUS, J., Les demandeurs d'asile sri-lankais tamouls en France, mémoire de DEA, sous la dir. de D. Schnapper, École des Hautes Études en Sciences Sociales, octobre 1989, 133 p. + annexes.
- CARRE, N., La pathologie des réfugiés de Sri Lanka en France, thèse pour le doctorat en médecine, sous la direction du Dr P. Bourée, Université de Paris-Sud, 1984, 83 p.
- CHARBIT, Y., " Les coolies de l'empire dans la Caraïbe ", in Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI), vol. 2, n° 3, déc. 86, p. 83-101.
- CONFAIS, M., Les réseaux de solidarité dans la communauté tamoule sri-lankaise, DEAS, juin 1991, 58 p. + annexes.
- DUMONT, L., Homo hierarchicus, Paris, Point Tel, 1977
- DUMONT, L., La civilisation indienne et nous, Paris, Planète, 1980.
- GRIFFON, B., Maternité tamoule en France, sous la dir. de M. Chauvière, mars 1990, 166 p. + annexes.
- GRUGET, M. E., Le service social facteur d'insertion des Tamouls sri-lankais à Paris, mémoire de 3^{ème} année, DEAS, École des Surintendants, juin 1985, 45 p. + annexes.
- MEYER, E., Sri Lanka et ses populations, (en collaboration avec E. Meyer), Bruxelles, éditions Complexe, 1979, 240 p.
- MILBERT, B., Étude gynéco-obstétricale des femmes réfugiées du Sri Lanka, thèse pour le doctorat en médecine, sous la présidence de J. Passeron, Université de Paris-Sud, 1985, 116 p. + annexes.
- PERCOT, M., Les Sud-Asiatiques à Paris - Genèse d'une nouvelle immigration, mémoire de DEA, sous la direction de J. Gutwirth et D. Desjeux, Université René-Descartes / Paris-V, septembre 1993, 55 p.
- ROBUCHON, G., Les fautes dans l'apprentissage du français par des tamoulophones - Une approche linguistique et sociolinguistique des mécanismes d'apprentissage, DREA sous la direction de N. Balbir, INALCO, 1988, 343 p.
- TILAKARATNE, R., Naissance d'un mouvement politique dans la communauté minoritaire des " Tamouls " au Sri Lanka, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en sociologie politique, sous la direction de A. Benenati, Paris-VII, 1982-83, 149 p.
- VETTER, E., L'insertion des réfugiés politiques tamouls sri-lankais en France, mémoire DUT / Carrières sociales, option Assistant de service social, sous la direction de Mme Archambaud, juin 1986, 39 p. + annexes.

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT

	page
<i>I. REPÈRES HISTORIQUES SUR SRI-LANKA ET SUR L'IMMIGRATION TAMOULE</i>	
1- Données historiques.....	4
2- Diaspora et migrations tamoules.....	18
3- Historique de la migration tamoule sri-lankaise en France.....	25
4- Origine sociale des Tamouls en France.....	31
<i>II. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ TAMOULE</i>	
1- Implantation locale et mode d'habitation.....	41
2- Le travail : statut professionnel et domaine d'activité.....	49
3- Les commerces communautaires et la consommation.....	59
4- Du service aux prestations de service.....	69
<i>III. ÉDUCATION, VIE INTELLECTUELLE ET CULTURELLE</i>	
1- L'éducation et la formation à Sri Lanka.....	76
2- Le niveau d'éducation des Tamouls en France.....	82
3- Le français et la formation professionnelle.....	84
4- La presse communautaire et la vie intellectuelle.....	88
5- Les associations culturelles et les loisirs.....	93
<i>IV. VIE RELIGIEUSE ET VIE SOCIALE</i>	
1- Appartenance et pratiques religieuses.....	97
2- Le mariage et les enfants.....	109
3- La santé et la mort.....	118
<i>V. REPRÉSENTATIONS RÉCIPROQUES ET PERSPECTIVES</i>	
1- Relations pluri-ethniques et représentations.....	123
2- Deux générations de nouveaux Français.....	132
<i>VI. DONNÉES DEMOGRAPHIQUES</i>	143
BIBLIOGRAPHIE.....	172

MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
Publication réalisée et diffusée par l'ADRI pour le compte de la Direction de la Population et des Migrations.

Agence pour le Développement des Relations Interculturelles
4, rue René Villermé
75011 Paris
Tél. : 43 48 49 19
Fax : 43 48 25 17
ABONNEMENT 11 n°/an
Directeur de la publication : Luc GRUSON
Coordination : Moustapha DIOF
Secrétariat de rédaction : Danielle VASSAS
Collaboration : Danièle RIGAUDIAT
Impression : Imprimerie Sitecmo - 76200 Dieppe

Dépôt légal : 3^e trimestre 1995
ISSN : 0994 - 5334
Tous droits réservés

LES ÉTUDES ORIGINALES DONT LES SYNTHÈSES SONT PUBLIÉES DANS LA REVUE MIGRATIONS ÉTUDES, SONT CONSULTABLES AU CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE LA DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE AINSI QU'AU CENTRE RES-SOURCE DE L'ADRI.

LES FAITS RAPPORTÉS ET LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS CE DOCUMENT SONT CEUX DU RAPPORT FINAL DE LA RE-CHERCHE DONT MIGRATIONS ÉTUDES CONSTITUE LA SYNTHÈSE.

A PARAÎTRE DANS LES PROCHAINS NUMÉROS :

« Gestion de l'espace urbain et intégration des populations immigrées »

« Les stratégies d'intégration des associations de femmes africaines Soninké »